

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mardi 21 juin 2022 à 9h00

Présents.es et excusés.es : voir liste d'émargement ci-jointe.

La Commission avait pour ordre du jour les points suivants :

- ❖ Présentation des rapports annuels 2021 des 3 délégations et concessions du service public Gaz (propane) : Primagaz (9h à 9h30)
- ❖ Présentation des rapports annuels 2021 des 30 délégations et concessions du service public Gaz (gaz naturel) : GRDF (9h30 à 10h30)
- ❖ Présentation du rapport annuel 2021 de la concession de service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente : ENEDIS (10h30 à 12h30)

La réunion a débuté à 9h00, présidée par M. Richard Chamaret, président du syndicat Territoire d'énergie Mayenne. Celui-ci a remercié les personnes présentes puis énoncé l'ordre du jour tel que détaillé ci-dessus.

1. CONCESSION ET DELEGATION DE SP pour la distribution de gaz propane

Présenté par M. Christian Govignon, Primagaz.

La présentation effectuée a repris les grandes lignes ainsi que les éléments saillants du rapport annuel annexé au présent compte-rendu.

Suite à cette première intervention, les questions et observations suivantes ont été formulées :

- ✓ (M. Moire, UFC Que choisir) : Lorsqu'on évoque la question de l'énergie (électricité ou gaz), c'est souvent par rapport au chauffage. Se situe-t-on en heures creuses ou pleines ?

Les chiffres renseignés portent effectivement sur un prix de vente, essentiellement lié au chauffage, mais je ne peux répondre avec certitude. Je pense qu'il s'agit d'une moyenne, je peux me renseigner.

- ✓ (M. Besneux, Élu) : Ma question porte sur l'évolution du mètre linéaire lié au géoréférencement, sur lequel se basent les opérations de travaux. Les années précédentes nous n'avons pas perçu la somme qui correspondait au mètre linéaire.

Les textes de la loi Grenelle 2 et de la réglementation liée aux mesures géoréférencement préconise jusqu'en 2026 de géoréférencer en classe les zones rurales. Par exemple les communes de Pré-en-Pail, Ernée, Saint-Pierre-la-Cour. Vous avez donc aujourd'hui la possibilité de ne pas le faire immédiatement

mais plus tard, ce qui signifie aussi qu'il n'y a pas de rétroactivité sur le rendement de la redevance des années précédentes.

- ✓ (M. Besneux) : Donc en conclusion on ne pourra pas revenir dessus.
- ✓ (M. Chamaret) : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ou poser une question ?

Personne ne s'étant manifesté, le sujet suivant est annoncé.

2. CONCESSION ET DELEGATION DE SP pour la distribution de gaz naturel

Présenté par Mme Magali Seron , Mme Hélène Faucher et M. Fabrice DELAREUX, GRDF.

La présentation effectuée a repris les grandes lignes ainsi que les éléments saillants du rapport annuel annexé au présent compte-rendu.

Suite à cette première intervention, les questions et observations suivantes ont été formulées :

- ✓ (M. Chamaret) : Vous parlez de région et de concession. Le sujet ici est pourtant le rapport de contrôle de la concession.

Nous pouvons vous fournir des informations sur la maille locale. Jusqu'à aujourd'hui nous n'avions pas d'indicateurs permettant de produire des informations sur la maille locale, mais je peux travailler sur l'extraction de ces données et vous les fournir ultérieurement.

- ✓ (M. Chamaret) : Je vous remercie et souhaite qu'à l'avenir ces données locales et propres à la concession soient incluses clairement dans le rapport annuel.
- ✓ (M. Duplaine, Élu) : Une observation s'agissant des différents projets et notamment ceux de méthanisation. Il existe sur notre territoire un gisement considérable mais les coûts d'installation (tuyaux, raccordement, etc.) constituent un véritable frein.

C'est effectivement fort de ce constat que nous avons avec TEM travaillé l'année dernière sur un schéma directeur de déploiement Gaz pour, notamment, mutualiser les coûts des projets avec différents acteurs. Notons également une réfaction des coûts de raccordement (- 40 % l'année dernière et - 60 % cette année).

- ✓ (M. Chamaret) : Ce schéma existant depuis septembre 2020 est inédit dans la mesure où il aborde dès le départ la production et non pas, comme habituellement, la consommation. Ce travail est satisfaisant mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit en réalité ni plus ni moins du rattrapage d'un travail qui n'a pas été fait ces 30 dernières années. Malgré le contexte actuel, nous espérons que l'État va avancer dans le déploiement des énergies renouvelables. C'est un sujet dont il s'est évidemment déjà emparé mais très porté sur les projets liés à l'hydrogène, au détriment de tous les autres. Pourtant, il s'agit d'une technologie non mature, contrairement à celle de la méthanisation très maîtrisée aujourd'hui.
- ✓ (M. Langevin, Élu) : Que signifie le service de flexibilité (Coèvrans) ?

L'entreprise concernée a investi dans une chaudière, ce qui diminue significativement sa consommation en gaz. Le projet de station GNV pourra permettre le stockage de la production en cours de week-end pour son utilisation en semaine.

- ✓ (M. Chamaret) : Nous avons noté sur un site au moins 2 petits aléas sur un poste d'injection. Vous aviez un service d'astreinte, mais sans pièce disponible donc il a fallu attendre plusieurs jours pour que la production puisse reprendre normalement. Cette indisponibilité a une

incidence directe sur la rentabilité d'une exploitation. Vous devez vous adapter à la production et ne plus concentrer vos efforts et votre expertise que sur la consommation.

Votre observation est très pertinente, nous commençons à former nos techniciens, qui sont par ailleurs demandeurs, et nous devons également travailler sur nos contrats d'approvisionnement, pour l'instant calés sur des délais de livraison à 48 heures ouvrables. Nous réfléchissons sur tous ces éléments pour gagner en réactivité.

- ✓ (M. Chamaret) : Il s'agit effectivement d'un point de vigilance à garder en mémoire pour observer une évolution dans l'année à venir. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ou poser une question ?

Personne ne s'étant manifesté, le sujet suivant est annoncé.

3. CONCESSION DE SP du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente

Partie ENEDIS, présenté par M. Eric Daguet, M. Jean-Jacques Jouanguy, M. Pierre Boulic.

Préambule ENEDIS (M. Jouanguy) :

Je rappelle la période compliquée dont nous sortons à peine, liée évidemment au covid et aux différents temps de confinement. Cette situation nous a conduit à nous adapter, développer de nouvelles façons de travailler, à prioriser aussi en raison des différentes contraintes (matériel, main d'œuvre, etc.). Nous notons cependant de belles réussites réalisées en concertation avec TEM, mais aussi l'État, dans la coordination des missions sur le territoire. Un objectif atteint pour le déploiement du compteur Linky, un objectif atteint dans les investissements pour le compte de TEM dans le cadre de la concession puisque nous pouvons noter une avance sur le PPI.

Aujourd'hui le contexte général est favorable à l'électricité, au centre de la transition énergétique (bornes IRVE, etc.). Nous pouvons également nous féliciter de la hausse de qualité de la fourniture d'électricité en Mayenne, résultant de nos investissements coordonnés avec TEM.

La présentation effectuée a repris les grandes lignes ainsi que les éléments saillants du rapport annuel annexé au présent compte-rendu.

Au cours de cette intervention, les questions et observations suivantes ont été formulées :

- ✓ (M. Chamaret) : Dans le cadre de la communication en cas d'incident, vous avez déjà oublié d'inclure TEM dans la boucle.

Nous en avons déjà parlé, il s'agissait d'une erreur qu'évidemment nous ne souhaitons pas réitérer.

- ✓ (M. Chamaret) : C'est important d'échanger les identités ainsi que les coordonnées des différents référents, qu'il s'agisse de ceux de TEM ou des communes. Si par exemple vous ne détenez pas celles de certaines communes, il vous suffit de contacter le délégué référent TEM.
- ✓ (M. Besneux) : Le circuit de communication n'est effectivement pas toujours clair, en particulier pour les communes.

Tout à fait, il convient de continuer à échanger sur ces différents référents, c'est très important, d'autant plus que les maires sont souvent nos premiers informateurs/acteurs de terrain. La chaîne

réglementaire impose que l'autorité préfectorale soit informée en premier, puis le maire de la commune concernée.

- ✓ (M. Moire) : Quelle quantité de production sur l'éolien ?

Il s'agit d'une énergie intermittente, comme le photovoltaïque, donc le rendement est variable en fonction des années et, en l'espèce, du vent (force, nombre d'heures).

- ✓ (TEM) : Au sujet de l'objectif de résorption des fils nus HT nous constatons aujourd'hui, au vu des rapports, 84 km de réseaux (fiabilisé/sécurisé/renouvelé) refait en 5 ans, soit 16.8 km par an. Le patrimoine total étant de 8 128 km avec une durée de vie théorique de 50 ans, il faudrait en refaire 162 km par an (soit 10 fois plus). Même si la PPI n'est qu'une partie des investissements, on est loin du compte même en faisant 178 % de l'objectif... En outre et d'agissant de la BTA, sont notés 15 km de réseau sur 5 ans soit 3 km par an (à titre de comparaison, le syndicat en réalise environ 80 km par an dont 70 km de fils nus). Le patrimoine étant de 7 493 km avec une durée de vie théorique de 50 ans, il faudrait en refaire 149.8 km par an. Si nous nous limitons à résorber les fils nus dont l'âge moyen avoisine entre 50 et 55 ans (1 805 km) à cette vitesse, il nous faudra 25 ans les résorber, ce qui annonce de belles coupures en perspective.

L'ambition est d'avoir un temps de coupure inférieur à 90' -> Détermination de zone d'actions prioritaire. Au final, nous sommes à 70' donc c'est très satisfaisant.

- ✓ (TEM) : On essaie de ne pas avoir des poteaux de 90 ans sur des lignes neuves. La prolongation de durée de vie (PDV) devrait être considérée comme du fonctionnement. Nous demandons la liste de l'ensemble des travaux fait par ENEDIS avec x poteaux de changé et x de lignes mises en service.

Nous vous proposons de nous faire remonter les dossiers.

- ✓ (TEM) : Si intégration temps de coupure travaux, nous sommes impactés par la mise en place de groupes électrogènes

Notre objectif est de diminuer le temps de coupure, mais vous pouvez nous faire remonter les situations qui vous interpellent.

Discussion sur les poteaux dans le cadre de la PDV – Certains sujets particuliers sont évoqués.

- ✓ (TEM) : Nous soulignons le manque d'entretien des poteaux, dont un certain nombre est envahi par du lierre.

Merci de nous faire remonter les photos de ces éléments avec leur localisation (utiliser l'interlocuteur territorial).

- ✓ (M. Chamaret) : Pouvons-nous avoir le détail du mètre linéaire pour les opérations d'élagage, notamment en amont mais également dans le CRAC, pour montrer aux élus le travail qui est réalisé en la matière, d'autant que les montants sont importants ? Par ailleurs il est dommage que les entreprises locales sont insuffisamment impliquées dans ces opérations.

S'agissant de votre première demande, oui, bien sûr c'est tout à fait possible de vous fournir ces plans. Concernant les opérateurs économiques locaux, nous ne sommes pas opposés à cette idée mais ces entreprises ne sont pas toujours disponibles ou alors seulement sur des linéaires courts.

- ✓ (TEM) : S'agissant de l'article 8, les chiffres du rapport sont difficiles à lire en raison d'une année glissante. Des éléments de forme devront être pris en compte pour l'année prochaine.
- ✓ (M. Chamaret) : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ou poser une question ?

Personne ne s'étant manifesté, le sujet suivant est annoncé.

Partie EDF, présenté par M. Daniel Pina, M. Hervé Merdellé.

La présentation effectuée a repris les grandes lignes ainsi que les éléments saillants du rapport annuel annexé au présent compte-rendu.

- ✓ (M. Moire) : Que penser de la situation d'un consommateur dont le contrat devait être établi à 6 Kva et qui se retrouve avec un à 9Kva ?

Nous faisons régulièrement des doubles écoutes des appels d'établissements d'abonnements qui servent à identifier le besoin en questionnant le particulier sur son appareillage.

- ✓ (M. Moire) : Est-il possible de disposer, avec le compteur Linky, d'un pilotage et/ou d'un délesteur ?

Oui absolument, il est tout à fait possible par exemple de disposer d'un suivi sur smartphone avec un suivi de consommation toutes les 30 minutes. Il existe aujourd'hui de nombreuses offres, de prestataires extérieurs, permettant des adaptations du contrat sans passer par EDF/ENEDIS.

Personne ne s'étant manifesté, le sujet est clos.

La séance est terminée à 12h45, l'avis de la CCSPL est favorable sur chacun des rapports présentés.

Pièces jointes : la feuille d'épargne et les rapports des concessionnaires.